

**PRÉSENTATION AUX COMMISSAIRES D'UN MÉMOIRE SUR LES
ACCOMMODEMENTS RAISONNABLES**

**DES GRANDS ENJEUX ÉTHIQUES POUR MIEUX ENCADRER LES
ACCOMMODEMENTS RAISONNABLES**

**ANDRÉ GODIN
Sherbrooke
21 novembre 2007**

INFORMATIONS SUR L'AUTEUR DU MÉMOIRE

Présentation de l'auteur du mémoire

Le présent mémoire est présenté personnellement par André Godin résidant de Sherbrooke.

J'ai une formation universitaire de premier, deuxième et troisième cycle en gestion de la formation et de l'éducation et en pédagogie.

Après avoir enseigné durant quatre ans au secondaire, j'ai été directeur d'école durant 14 ans dont douze dans une polyvalente de 3500 élèves à La Prairie.

Depuis 1980, je suis professeur à l'université de Sherbrooke formant les gestionnaires de l'éducation du Québec. Professeur invité à l'université de Mons, en Belgique depuis 1990.

Depuis 1990, je fais de la coopération internationale : formation des gestionnaires d'éducation francophones en Belgique et conseiller au ministre d'éducation durant quatre ans, formation des gestionnaires de lycée en Tunisie, consultant en Suisse et en France.

Domaines de recherche : la gestion du changement, le leadership, la supervision pédagogique, les valeurs et l'éthique professionnelle.

Intérêt pour les accommodements raisonnables

Dans mon rôle de direction d'école, j'ai eu souvent à intervenir auprès d'élèves d'ethnies différentes et de milieux différents et, dans mon rôle de professeur à l'université de Sherbrooke, j'ai eu souvent à intervenir comme formateur et consultant, à la grandeur du Québec et dans plusieurs pays ce qui me mettait continuellement en contact avec une grande diversité d'ethnies et de cultures différentes les unes des autres. Je pense que l'éthique sociale peut être un cadre général pouvant aider à mieux gérer les accommodements raisonnables, en fait mieux gérer la diversité culturelle et religieuse. Le présent débat m'interpelle personnellement au niveau de notre entité comme collectivité.

DES GRANDS ENJEUX ÉTHIQUES POUR MIEUX ENCADRER LES ACCOMMODEMENTS RAISONNABLES

Les débats sur les accommodements raisonnables soulèvent beaucoup de questionnements et nous incitent à chercher un référentiel pouvant encadrer cette réalité occupant un espace social constructif pour les uns et inquiétant pour d'autres. Dans le présent mémoire, nous aimerions faire valoir notre point de vue et soumettre aux commissaires un référentiel de nature à favoriser un meilleur encadrement social et juridique des accommodements raisonnables.

À cet effet, nous développerons notre propos autour de quatre grands enjeux : l'identité sociale comme un construit collectif, des valeurs fondatrices à sauvegarder, une laïcité respectueuse des diversités religieuses et ethniques et, enfin, une éthique sociale encadrant les accommodements raisonnables.

D'entrée de jeu, il nous semble important de clarifier certains termes utilisés tout au long de notre réflexion.

Le terme accommodement est véhiculé sans toutefois être toujours bien précis. La définition mise de l'avant dans le dictionnaire Larousse rejoint parfaitement notre pensée en utilisant les termes suivants «un arrangement à terminer un différend». Le juridique est souvent interpellé pour régler ce genre de différend. On utilise aussi le terme arrangement pour régler une situation problématique d'une manière appropriée. En fait, il s'agit de trouver une solution à un problème se présentant souvent sous forme d'un dilemme : c'est acceptable ou non, c'est raisonnable ou non. Résoudre un dilemme, c'est donner une réponse raisonnable et acceptable socialement. Quand on agit conformément au bon sens et d'une manière réfléchie, on trouve habituellement cela raisonnable et convenable. Le raisonnable et le convenable renvoient à l'acceptation c'est-à-dire que l'ensemble de la collectivité concernée reçoit et devrait accepter, avec un certain degré volontaire, la décision prise dans la solution du dilemme.

Nous tenons à préciser avant d'aborder les quatre enjeux que les accommodements peuvent se présenter autant dans les habitudes de vie des membres de la communauté québécoise (comme un non voyant accompagné de son chien dans un autobus) que dans les habitudes d'un nouvel arrivant (comme le port d'un symbole religieux à l'école). Conscient qu'il en existe d'autres, regardons maintenant les quatre grands enjeux se présentant comme un gain à obtenir ou encore une perte à éviter.

L'identité sociale, un construit collectif

Chaque être humain cherche normalement une réponse à cette question : qui suis-je dans la collectivité ambiante ? La collectivité se pose aussi la même question. Qui sommes-nous comme collectivité québécoise ? Nous croyons que la construction d'une identité sociale pour une personne imprégnée de la culture québécoise ou pour une personne provenant d'une autre culture, passe par l'héritage façonné par la collectivité aux cours des années. Pour mieux comprendre le processus constructif de l'identité, regardons les trois formes qu'elle peut prendre.

La première forme de construction d'une identité se réalise au niveau individuel en passant en premier lieu par la famille léguant un héritage comme la langue, la religion et une culture sociale. La deuxième forme c'est l'identité institutionnelle se manifestant par une appartenance à une profession ou un métier ayant des pratiques professionnelles et des valeurs communes, comme le professionnalisme, devant être acceptées au départ. Enfin, nous arrivons à l'identité sociale. Elle passe par la réception de l'héritage social se traduisant par un certain niveau d'appartenance aux lois, à sa culture, à ses traditions et, enfin, ses valeurs. Dans ces trois formes d'identité, nous remarquons que l'élément à la base de la construction d'une identité est l'héritage devenant incontournable. L'acceptation de cet héritage développe un processus d'appartenance stimulant à son tour un mouvement d'appropriation variable confirmant pour les uns, l'acceptation de certaines valeurs et un questionnement pour d'autres. Nous disons variable, car le processus d'identité sociale s'inscrit dans une démarche de médiation entre le JE et le NOUS collectif, c'est-à-dire entre le système individuel des valeurs et le système social des valeurs. Nous reviendrons plus loin sur l'enjeu des valeurs. Nous touchons ici l'élément fondamental du processus d'identification sociale. Il s'agit, par le dialogue, de faire des NOUS (favorisant l'inclusion) avec les JE (favorisant l'exclusion) selon le degré d'appartenance. Cette dernière prend souvent deux formes : une appartenance obligée au niveau de l'héritage et une appartenance volontaire au niveau de certaines traditions comme les festivités autour de Noël et du Jour de l'An. C'est un choix à faire pour les membres de la communauté et pour les personnes s'intégrant dans la culture québécoise.

Les accommodements raisonnables auront plus de sens lorsque le processus d'identité aura franchi l'étape de l'acceptation de l'héritage véhiculant un système de valeurs, de normes et de droits largement partagés. C'est la première étape de la construction d'une identité sociale pour un membre de la communauté québécoise ou une personne revendiquant son droit de citoyeneté.

Recommandations

R1 Faire valoir dans la démarche d'accommodements raisonnables le principe de l'acceptation de l'héritage légué par la collectivité autant pour ses membres que pour une personne voulant devenir citoyenne.

R2 Reconnaître l'identité sociale comme un processus évolutif et constructif se situant dans un contexte culturel et bien déterminé.

Des valeurs fondatrices à sauvegarder

Il nous semble impensable d'aborder le processus d'identité sans aborder l'enjeu des valeurs à la base d'un système social. Pour rendre nos propos plus clairs, nous mettons de l'avant la définition de la valeur telle que présentée par le chercheur Rockeach (1973) en la formulant de la façon suivante : « une croyance durable à l'effet qu'un mode de conduite ou une fin d'existence soit personnellement et socialement préférable à son opposé »¹ Cette définition nous amène à prendre en compte les valeurs étant à la base d'un accommodement raisonnable. S'agit-il d'une valeur se référant à un mode de conduite comme se baigner tout habillé ou givrer les vitres d'un centre d'entraînement féminin, ou d'une valeur se référant à un mode d'existence comme la liberté d'expression ou l'égalité entre les personnes ? L'identification

¹ Legendre R., 1993, *Dictionnaire actuel de l'éducation*, Guérin

des valeurs à la base de la recherche d'un accommodement raisonnable nous semble fondamentale car la valeur, comme moteur de l'action, lui donne du sens surtout dans la façon dont l'accommodement va se vivre. Ainsi le niveau de discussion et les modalités de décision vont varier selon qu'un accommodement se réfère à un mode de conduite ou à une fin d'existence. Cette considération au niveau des valeurs reliées à une fin d'existence nous amène à parler des valeurs fondatrices d'une société. Pour le Québec, nous aimerions mettre en évidence trois valeurs fondatrices (il y en a d'autres) nous semblant à la base de la société : la démocratie, l'égalité entre les humains indépendamment du sexe, de la race, de la religion et de l'ethnie, et la liberté du choix de religion et d'expression. La reconnaissance de ces valeurs fait partie de l'acceptation obligée dans le processus d'identité sociale

Nous aimerions mettre en évidence une caractéristique fondamentale des valeurs. Elles se hiérarchisent selon les situations et les contextes de l'action. Un exemple pour soutenir cette affirmation. Une personne est très malade et le médecin lui dit qu'il lui reste quelques jours à vivre. Il lui prescrit un médicament très dispendieux. La personne ne peut pas se le payer. Elle va à la pharmacie et profite de la distraction du pharmacien et elle vole le médicament. Vous avez à la juger. Lui donneriez-vous le pardon total ou lui imposeriez-vous une sanction sociale parce qu'elle a volé ? Voilà un beau dilemme opposant deux valeurs : le droit à la vie et le respect des biens. En formation, nous soumettons souvent ce dilemme aux gestionnaires en éducation. Quatre-vingt pour cent optent pour le pardon total au nom du droit à la vie, et vingt pourcent optent pour une mesure sociale symbolique pour signifier que voler ce n'est pas acceptable. Ceci démontre bien que les valeurs se hiérarchisent contrairement aux droits. Résoudre un dilemme se présentant souvent sous une forme d'accommodement raisonnable c'est tenter de résoudre un conflit de valeurs. C'est trouver un compromis raisonnable et acceptable juridiquement et socialement entre deux valeurs souvent aussi importantes l'une que l'autre. Certaines valeurs sont plus agissantes dans telle ou telle situation, mais il y a aussi des valeurs qui sont fondatrices c'est-à-dire à la base de l'évolution d'un système social. Ces valeurs sont difficilement négociables car les occulter ça serait modifier d'une façon substantielle le tissu social d'une collectivité. Une telle décision relève de l'ensemble de la collectivité et non pas d'un petit groupe et encore moins d'une personne.

Recommandations.

R3. Prendre en compte que les valeurs fondatrices ne sont pas négociables comme la démocratie, l'égalité entre les humains et le droit à la liberté du choix de religion et d'expression. Identifier les valeurs fondatrices de la collectivité québécoise.

R4 Aborder les accommodements raisonnables selon leur importance au regard d'un mode de conduite (une forme d'arrangement) ou à une finalité de vie (un accommodement juridique) en tentant de résoudre le conflit des valeurs en favorisant le dialogue résolutoire.

Une laïcité respectueuse des diversités religieuses et ethniques

La laïcité n'exclut pas le droit d'adhérer à une religion. C'est la valeur liberté qui domine dans le choix d'une religion.

La laïcité, pour un état, s'appuie sur le principe de la non intervention dans la religion, dans le refus d'en privilégier une et dans la reconnaissance de la diversité des religions et des ethnies. C'est la séparation des pouvoirs politiques des pouvoirs religieux. Chaque personne et chaque groupe religieux ont donc le droit d'exercer leurs pratiques religieuses

personnellement et collectivement. D'où l'émergence des églises, des mosquées et des synagogues marquant le patrimoine paysager et culturel d'un territoire comme le nôtre. Ce qui devient problématique c'est la mise en œuvre de certaines pratiques religieuses ayant des impacts sociaux sur la vie quotidienne des membres de la collectivité. Souvent des accommodements sont reconnus par les systèmes juridiques et politiques et ne peuvent s'appliquer intégralement dans toutes les situations. Pensons à l'autorisation de porter le kirpan dans les écoles et le refus de le porter à la taille dans un avion. Un accommodement se doit d'être raisonnable et acceptable dans l'ensemble des modalités de vie des citoyens d'une collectivité. Une telle situation (le port du kirpan) nous amène à vivre un sérieux conflit de valeurs en heurtant des symboles de sécurité élémentaire dans une société comme la nôtre, à savoir que l'on n'affiche pas de symboles perçus comme menaçants pour la sécurité. De plus cet accommodement exclut les autres souhaitant manifester des symboles religieux à l'école. On comprend que le comportement religieux en question se réfère à un mode de conduite et non pas à une finalité de vie. Comme chrétien, nous pourrions facilement venir ici aujourd'hui sans porter un crucifix au coup et donner nos cours à l'université sans exhiber des symboles religieux.

Nous croyons que les accommodements religieux, au niveau des comportements, ici au Québec, doivent respecter les valeurs fondatrices mentionnées plus haut. Ainsi, respecter la démocratie c'est reconnaître qu'un citoyen égale un vote se réalisant selon nos rituels sociaux. Ce n'est pas raisonnable et c'est inacceptable d'exercer son droit à la démocratie en allant voter en ne se conformant pas à nos pratiques reconnues socialement sous un prétexte religieux. C'est ingérer la religion dans le système politique. L'inverse serait aussi inacceptable. La meilleure façon de respecter la diversité des religions c'est d'exercer la laïcité dans les espaces civiques soient les structures administratives et sociales et les organismes privés. Il faut reconnaître que ce ne sont plus les religions qui deviennent un cadre de référence pour régir les comportements surtout sociaux. Est-il possible de trouver un référentiel pour prendre des décisions au regard des accommodements raisonnables ?

Recommandations

R5 Reconnaître au niveau de nos institutions et de nos services provinciaux et municipaux le principe de la laïcité respectueuse de la diversité religieuse et ethnique ; définir juridiquement le concept de laïcité.

R6 Reconnaître, pour tout citoyen et citoyenne, la liberté de choisir une religion de leur choix et de la pratiquer collectivement dans des lieux prévus à cet effet comme les églises, les mosquées et les synagogues.

Une éthique sociale pour mieux encadrer les accommodements raisonnables

Au regard des trois grands enjeux abordés plus haut relativement aux accommodements raisonnables, une question émerge rapidement. Comment un système social pourrait-il mieux encadrer ces accommodements ? Il n'existe pas de formule magique mais l'éthique sociale pourrait certainement être une avenue intéressante à explorer.

Bien sûr, il existe plusieurs visions de l'éthique. Nous retenons celle de Legault (1999) présentant l'éthique comme « ce qui cherche à guider l'action humaine pour le mieux être de

l'humanité »² (p. 41). Cette définition nous rejoint beaucoup du fait qu'elle met en évidence deux aspects de fond pour trouver un encadrement des accommodements raisonnables : un guide de l'action humaine et une recherche d'un mieux-être pour mieux vivre ensemble. De prime abord, on peut avancer que les lois et les normes sont au droit ce que les valeurs sont à l'éthique. Pour cette dernière, l'obligation d'agir ce sont les valeurs tandis que pour le droit ce sont les lois et, pour la morale se voulant un ensemble de normes et de règles de conduites propres à une société donnée, la norme et la règle deviennent l'obligation d'agir. Les religions dictent beaucoup de normes et de modalités de conduites au regard de valeurs religieuses souvent paradoxales. Il faut donc regarder un autre rationnel que celui dicté par une ou des religions pour guider socialement l'action humaine. L'éthique sociale, comme nous venons de la définir, se présente comme une avenue à explorer. L'éthique cherche, dans une situation, à trouver, au regard des valeurs en présence et d'un contexte donné, ce qu'il y a de mieux à faire. Elle intervient là où les lois cessent d'intervenir car elles ne peuvent pas tout prévoir. C'est le cas de plusieurs accommodements raisonnables (examen médical avec médecin et patient de même sexe,...).

Une décision d'éthique sociale c'est une décision se prenant au regard des valeurs fondatrices à respecter et des valeurs qui sont les plus agissantes auprès des parties concernées dans une situation bien précise. Dans la recherche de solution face à un dilemme, le défi consiste à trouver le raisonnable ayant une légitimité au niveau du socialement acceptable. Ça interpelle ici les limites du raisonnable et de l'acceptable. En fait tout accommodement raisonnable doit à notre point de vue posséder un certain niveau de légitimité où les JE (tendance à l'exclusion) deviennent des NOUS (tendance à l'inclusion).

Il nous semble primordial d'encadrer juridiquement les délibérations éthiques autour des accommodements raisonnables. À cet effet, nous voyons bien la mise en place d'un cadre d'éthique sociale identifiant des principes juridiques généraux, des valeurs fondatrices et des stéréotypes de comportements sociaux raisonnables et largement acceptables par l'ensemble de la communauté.

Les municipalités pourraient ainsi se donner des codes d'éthique en fonction du cadre général établi pour l'ensemble de la collectivité québécoise. Et les maisons d'enseignement pourraient sensibiliser les jeunes à apprendre à mieux vivre avec la diversité culturelle et religieuse.

Recommandations

R7 Que les commissaires présentent au gouvernement un cadre d'éthique sociale précisant les aspects juridiques, les valeurs fondatrices et des stéréotypes d'accommodements raisonnables de façon à faciliter leur encadrement. Les municipalités devraient se donner un code d'éthique pour mieux encadrer localement certains accommodements raisonnables ou certains arrangements ;

R8 Que, dans les écoles, surtout au primaire, on développe chez les élèves une pensée éthique les amenant à mieux comprendre et à mieux vivre avec la diversité culturelle et religieuse. Favoriser l'éducation à la citoyenneté à tous les niveaux de formation.

² Legault, Georges, 1999, *Professionnalisme et délibération éthique*, Presse de l'Université du Québec

Conclusion

Nous avons limité nos propos autour de quatre enjeux majeurs concernant plusieurs éléments problématiques autour des accommodements raisonnables.

L'acceptation de l'héritage d'une société accueillant une nouvelle personne nous semble un élément à la base d'une décision à prendre au regard d'un accommodement raisonnable. Cet héritage contient aussi des valeurs fondatrices nous semblant non négociables comme l'égalité entre les personnes indépendamment de la race, de la religion et de la nature de l'ethnie, la démocratie et la liberté d'expression et de religion.

L'encadrement des accommodements raisonnables devrait se développer en faisant des NOUS avec les JE.

La laïcité devrait se pratiquer dans nos institutions publiques et nos gouvernements provinciaux et municipaux. Elle se doit d'être respectueuse de la diversité religieuse et ethnique et du patrimoine culturel.

Un cadre d'éthique sociale, au niveau provincial, nous semble un référentiel efficace pour encadrer les accommodements raisonnables ainsi que la mise en place d'un code d'éthique au niveau municipal.

L'éducation à une éthique sociale devrait se faire dans les écoles de façon à amener les jeunes à mieux vivre avec la diversité culturelle et religieuse. En fait promouvoir l'éducation à la citoyenneté et ceci à tous les niveaux de formation.

Les huit recommandations mises de l'avant dans ce mémoire auront du sens si elles sont mises en place au moyen d'un dialogue constructif et respectueux de la diversité que nous percevons comme une richesse, non un problème.

Merci de votre attention.

Une personne venant de Brossard et qui, depuis 1980, a « émigré » à Sherbrooke et a accepté son héritage culturel. J'ai fait ce choix et je suis heureux de vivre avec ce choix.

André Godin